DLP 12-2-80308673

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Rue St-Jean prolongée - B.P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

- BULLETIN TECHNIQUE N° 156 (2è envoi 1980) - 8 février 1980

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Cloque du pêcher.

Le temps très doux pour la saison qui s'est installé depuis une dizaine de jours amène un départ précoce de la végétation des pêchers.

Ainsi, dans les situations les mieux exposées, on remarque actuellement un début d'éclatement de bourgeons à bois sur les variétés à débourrement hâtif. L'extrémité de ces bourgeons s'entrouvre et laisse apparaître les ébauches des feuilles, stade à partir duquel les contaminations par le champignon deviennent possibles à l'occasion des pluies.

Un traitement spécifique devrait être appliqué, dès les tout premiers jours de la semaine du 11 au 17 février, en commençant par les variétés sensibles à débourrement le plus précoce.

Utiliser l'un des produits suivants :

- captafol à la dose de 120 g de matière active à l'hectolitre d'eau (DIFOSAN FLO, ORTHODIFOLATAN),
- captane à la dose de 250 g de matière active à l'hectolitre d'eau (NOMBREUSES SPECIALITES),
- ferbame à la dose de 175 g de matière active à l'hectolitre d'eau (FERBAMATE, SEPIFER),
- thirame à la dose de 175 g de matière active à l'hectolitre d'eau (NOMBREUSES SPECIALITES),
- zirame à la dose de 175 g de matière active à l'hectolitre d'eau (NOMBREUSES SPECIALITES).

L'application doit être effectuée soigneusement, de façon à bien mouiller l'ensemble des arbres, notamment les extrémités des rameaux.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Psylle du poirier.

Les adultes de ce ravageur circulent en ce moment dans les vergers contaminés et ils ont déjà commencé à déposer leurs oeufs sur les rameaux.

Si le traitement conseillé dans notre précédent bulletin (n° 155 du 18 janvier 1980) n'a pas encore été appliqué dans les conditions indiquées, le mettre en place sans attendre, à l'occasion de la première belle journée.

.../...